République Française

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
DE NOUVELLE-CALEDONIE
Pôle action économique
1, rue de la République
BP 13 - 98845 NOUMEA
Site Internet : www.douane.gouv.nc
Plan de classement :
Affaire suivie par : Philippe MALVILAN
Téléphone : (687) 26.54.27
Courriel: pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr
Réf :

21001503

Nouméa, le 29 OCT. 2021

AVIS AUX OPERATEURS

Objet : Mise en place de la plateforme CI5 en remplacement de AP+.

Réf : AO n°21000490 du 20/04/21 relatif à l'implémentation de l'outil de dédouanement Sydonia World en Nouvelle-Calédonie.

Le Cargo Community System (CCS) AP+, plateforme d'échanges informatiques déployée sur le port de Nouméa en vue de fluidifier, suivre et sécuriser le fret, sera remplacé **dès le mardi 2 novembre 2021** par son successeur CI5.

Dès le 3 janvier 2022, Sydonia World (SW) prendra le relais de SYDONIA++ et sera interfacé avec CI5, permettant ainsi un échange automatique d'informations et évitant notamment une double saisie des manifestes.

Certaines procédures qui, jusqu'à ce jour, sont traitées de façon manuelle ont vocation à être dématérialisées dans CI5 au cours du premier semestre 2022 (demandes de destruction, d'abandon en vue d'un don ou encore de dépotage à domicile en cas de visite). Dans l'attente, les procédures actuelles demeurent.

Cette reconnaissance de CI5 dans le système douanier représente une avancée considérable, qui permettra d'optimiser la productivité et la fiabilisation du flux logistique maritime. En outre, la comptabilité-matière éditée dans CI5 sera reconnue et admise par les services douaniers, comme cela se faisait avec AP+.

A compter du 3 janvier 2022 et du déploiement de Sydonia World (SW), j'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera plus nécessaire d'injecter les manifestes maritimes dans SW puisque leurs références CI5 devront être reprises sur la déclaration en douane en case 40.

Jusqu'à cette date, la procédure d'injection du manifeste demeure dans Sydonia ++.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler que les mentions reprises au manifeste (quantité et nature) doivent correspondre aux réalités commerciales et non de conditionnement.

Toute question relative à cet AO devra être adressée au Pôle Action Economique à l'adresse suivante : pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Le directeur régional,

Benoît GODART